

J'appuierai avec un grand plaisir le bill de l'honorable député de Glengarry (M. McLennan), parce que je crois que c'est un pas dans la bonne voie.

M. MCGREGOR : Comme je vis dans une ville située sur la frontière, je puis dire que, dans ma localité, nous aurions presque le libre-échange si nous pouvions appeler de ce nom ce va et vient d'ouvriers canadiens qui traversent aux Etats-Unis et en reviennent.

Nous avons une population de 12,000 âmes dans Windsor, et de six à sept cents ouvriers traversent tous les matins aux Etats-Unis et reviennent le soir dépenser leur argent sur notre territoire.

Il est vrai que quelques ouvriers américains travaillent aussi sur le côté canadien de la frontière.

Il y a donc réciprocité.

Je n'ai jamais entendu dire que les Américains molestent nos concitoyens, si ce n'est lorsque ceux-ci traversent en grand nombre, ou apportent avec eux des outils de prix qui ne peuvent être admis aux Etats-Unis sans être régulièrement entrés à la douane et frappés d'un droit. Si la loi concernant le travail étranger, qui est maintenant proposée, était appliquée le long de la frontière, où nous vivons, elle produirait un très mauvais effet, parce qu'une grande partie de nos concitoyens emploient une partie de leurs familles sur ce côté-ci de la frontière, et l'autre partie sur le côté américain.

Je crois que le projet de loi de l'honorable député de Glengarry (M. McLennan) est quelque peu prématuré. Nous savons que les Américains ont obtenu certains contrats parmi nous ; mais comme l'a dit l'honorable député de Lincoln (M. Gibson) les Canadiens sont en état de faire concurrence à tous les étrangers du monde pour l'obtention de contrats en Canada.

Nous devrions, je crois, laisser ce bill en suspens pendant quelque temps, afin de voir ce que feront nos voisins. Ils pourraient avant longtemps nous procurer chez eux la liberté du travail. Je suis opposé au bill.

M. GILLIES : J'ai écouté cette après-midi, avec une grande attention l'honorable député de Glengarry (M. McLennan), lorsqu'il a demandé la deuxième lecture de son bill. Les membres de cette Chambre lui doivent beaucoup d'obligations pour les renseignements précieux qu'il leur a donnés sur les lois qui existent chez nos voisins relativement à l'adjudication des contrats publics.

Toutefois, bien que j'approuve un grand nombre de ses opinions, je ne puis donner mon appui à son bill. Son idée principale est d'adopter une législation qui favoriserait les classes ouvrières ; mais, bien que ce soit là son idée, son projet de loi sera loin de pouvoir la réaliser. Le louage de la main-d'œuvre n'est aucunement mentionné dans le bill de l'honorable monsieur. Si ce projet de loi réussit à limiter l'adjudication des contrats publics à des Canadiens, il aura aussi l'effet d'engager les autres pays à exclure les entrepreneurs publics du Canada. En effet, si nous jetons nos regards sur les pays étrangers, nous constaterons que pas un seul pays civilisé n'a dans son code une loi comme celle qui est maintenant proposée. En France, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Russie et dans les républiques du Sud les contrats du gouvernement, sauf certaines réserves, peuvent être obtenus tout aussi librement par des Canadiens que par les entrepreneurs de ces pays. Plusieurs entrepreneurs

anglais ont fait d'énormes fortunes avec des contrats publics obtenus en Russie, et si nous adoptons ce bill, quel en sera le résultat ? Une législation de même nature pourra être adoptée contre nous par les pays où les contrats publics peuvent être obtenus par des Canadiens, et les entrepreneurs canadiens n'auront plus que le Canada pour champ d'action.

Pour ces raisons, je suis opposé au bill.

M. INGRAM : Nous devons beaucoup d'obligations à l'honorable député de Glengarry pour le bill qu'il a proposé. Qu'il soit adopté en seconde délibération ou non, ce bill mérite d'être favorablement accueilli pour la raison suivante, n'y en eût-il pas d'autre : qu'il fera voir à nos voisins de l'autre côté de la frontière que beaucoup de membres du parlement canadien croient que nous devrions traiter les entrepreneurs américains en Canada comme les entrepreneurs canadiens sont traités aux Etats-Unis.

On a dit que le but de l'honorable député de Glengarry, en proposant son bill, est de créer un monopole en faveur des entrepreneurs canadiens. Or, connaissant cet honorable monsieur, comme je le connais, je suis convaincu qu'il n'a pas cet objet en vue, et qu'il n'est poussé que par l'intérêt qu'il porte aux classes ouvrières du pays. Si les entrepreneurs canadiens obtiennent les contrats publics du Canada, ils emploient naturellement des ouvriers canadiens ; mais que voyons-nous lorsque ce sont des entrepreneurs américains qui obtiennent ces contrats ? J'ai connu, moi-même, des entrepreneurs américains qui, après avoir obtenu des contrats en Canada, ont fait venir des ouvriers américains pour exécuter les travaux et faire ainsi concurrence à la main-d'œuvre canadienne.

Je regrette que la question de la loi relative au travail étranger aux Etats-Unis ait été mêlée à l'examen du bill actuel. J'espère que les honorables membres de cette Chambre, avant la clôture de la présente session, auront l'occasion de discuter cette question.

L'honorable député d'Essex-nord (M. McGregor) dit que l'adoption de ce bill serait très préjudiciable à Windsor.

Je n'ai aucun doute que l'honorable député ait raison jusqu'à un certain point ; mais il ne doit pas oublier qu'il y a d'autres endroits, le long de la frontière, tel que Fort-Erie, Chutes Niagara et Sainte-Etienne, dans le comté de Charlotte, N.-B., où ce bill opérerait dans les intérêts des Canadiens. Autant que je suis personnellement concerné, je ne suis pas en faveur d'une législation comme celle qui est maintenant proposée par l'honorable député de Glengarry, ni comme celle proposée par l'honorable député de Leeds (M. Taylor). Mais puisque les Américains sont disposés à traiter notre peuple aussi injustement qu'ils le font, je crois que notre devoir est de leur montrer que nous n'aimons pas un traitement de cette nature.

On pourra me dire que deux noirs ne font pas un blanc, et cela est vrai ; mais dans les circonstances, je crois que nous serions justifiables en montrant à nos voisins que nous n'approuvons pas le genre de législation qu'ils appliquent contre nos compatriotes.

On a prétendu—et je l'ai lu dans certains journaux—que le bill de l'honorable député de Glengarry se rapportait à des entreprises privées. Cette prétention est injuste envers mon honorable ami, parce que son bill ne comprend aucunement les contrats